



Partage D'EXpérience

Violent feu d'appartement

1. CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le 2 décembre 2024 à 11h46, le CTA est alerté pour un feu d'appartement au 4^{ème} étage d'un immeuble d'habitation R+5 sur la commune de Louviers. Deux autres appels précisent que des personnes sont bloquées à l'étage. Ces informations sont transmises au chef de groupe.

2. MOYENS AU DÉPART



2 FPT

1 VSAV

1 BEA

1 CDG



4. RÉACTIONS IMMÉDIATES

- Mise en station du BEA pour sauvetage :

Le chef d'agrès en nacelle réceptionne une femme et la met en sécurité derrière lui afin de réceptionner la seconde victime, son fils âgé de 21 ans brûlé aux deux pieds. Pendant ce temps, la femme enjambe volontairement le garde corps de la nacelle et saute d'une hauteur d'environ 12 mètres.

- Demande de renforts auprès du CODIS

3. SITUATION À L'ARRIVÉE



- Les secours sont confrontés à un violent feu d'appartement au 4^{ème} étage avec un fort potentiel calorifique. Les flammes sortent par les fenêtres et les fumées se propagent dans la cage d'escaliers.
- 2 personnes en détresse se manifestent sur le balcon de l'appartement sinistré.
- De nombreux badauds sont présents à l'extérieur de l'immeuble, dont certains résidents ayant évacué.

5. MOYENS EN RENFORT



2 VSAV

1 VPC

1 SSO

VTU log

CT USAR

Drones



Infirmier Psy



CCRL

Chaîne de commandement :



4 chefs de groupe



chef de colonne



chef de site

Autres services :



Police



ENEDIS



GRDF



SMUR



Mairie



Bailleur social



Partage D'EXpérience

6 . ANALYSE DU RISQUE

- Risque important de propagation de l'incendie par l'extérieur vers l'appartement du 5^{ème} étage, le feu ayant été allumé volontairement au moyen d'hydrocarbures (essence) par la femme ayant sauté du BEA.
- Risque de victimes par les fumées dans l'immeuble à cause d'un désenfumage hors service dans les communs.
- Menace d'effondrement du 5^{ème} étage suite évaluation bâtementaire : Flambage du plancher béton du dernier niveau et désolidarisation de celui-ci avec les murs porteurs, lézarde importante en Y sur le mur pignon.
- Risque humain : Les occupants ayant évacué leur domicile sans médicaments et/ou sans vêtements recherchent par tous les moyens à retourner dans l'immeuble sinistré.

7 . ACTIONS ENGAGÉES

- Prise en charge des victimes de l'appartement sinistré : femme en arrêt cardio-circulaire suite à sa chute du BEA et son fils brûlé aux pieds. Reprise de l'activité cardiaque.
- Evacuation des occupants de l'immeuble et évaluation de potentielles victimes incommodées par les fumées.
- Etablissement de 1 LDV par les communications existantes. Ouverture de l'appartement à l'aide de l'HALLIGAN.
- Création d'un exutoire de fumées en partie haute par le BEA.
- Regroupement des impliqués à la salle des sports (CAI).
- Investigations du CT USAR 3 (officier risque bâtementaire) pour évaluation des désordres structurels de l'immeuble et recommandation aux autorités sur l'interdiction d'habiter.
- Accompagnement des locataires pour récupérer leurs affaires en vue de leur relogement.
- Prise en compte psychologique des sapeurs-pompiers.
- Accompagnement psychologique des témoins de la chute.



8 . BILAN

- Bilan victimaire :
 - * 2 UA : victimes de l'appartement sinistré.
 - * 1 UR : femme ayant inhalée des fumées.
 - * 22 impliqués dont un homme choqué laissé sur place .
- 1 appartement entièrement détruit par l'incendie.
- Dégâts structurels importants sur le bâtiment confirmés par un expert bâtementaire sollicité par le bailleur social.
- 30 logements inaccessibles pour une durée indéterminée.
- 49 occupants relogés par le bailleur ou dans les familles.





ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Intervention en période diurne et avec une météo favorable.
- Présence d'un moyen aérien adapté (BEA) à l'environnement : accessibilité au balcon facilité pour effectuer les sauvetages dans les meilleures conditions.
- Professionnalisme, adaptabilité et résilience des sapeurs-pompiers lorsque la victime a sauté volontairement de la nacelle du BEA.
- Forte implication de la mairie dans la prise en charge des impliqués, évacués : mise à disposition de deux véhicules de transport, ouverture de la salle des sports (CAI) et soutien logistique (collations).
- Engagement rapide de moyens spécialisés et de soutien aux intervenants (drones, CT USAR et SSO).

ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Acte suicidaire d'une des victimes en cours de sauvetage (saut de la nacelle du BEA) :
 - Changement de cinétique de l'intervention.
 - Prise en charge de la victime au sol en ACR par l'équipage VSAV.
 - Impact psychologique sur les intervenants.
 - Relève de l'équipage du BEA à prendre en compte.
- Désenfumage de la cage d'escalier hors service propageant les fumées sur tous les niveaux.
- Présence de nombreux badauds à proximité de l'immeuble pouvant gêner l'intervention des secours.
- Mise à feu volontaire de l'appartement par la victime suicidaire au moyen d'un accélérateur de type hydrocarbures (essence) engendrant un fort potentiel calorifique.
- Désordres structurels du bâtiment nécessitant l'arrêt des opérations de déblai au profit d'une surveillance et le relogement de l'intégralité des résidents.
- Pas d'activation de SINUS malgré le nombre de victimes (25) : effet de sidération suite à l'enchaînement des événements suite à la chute volontaire de la nacelle.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Au cours des opérations de sauvetage et/ou de mise en sécurité, les sapeurs-pompiers n'ont pas le temps, au regard de la situation d'urgence, d'évaluer l'état psychologique des victimes secourues et d'anticiper un éventuel acte suicidaire pouvant également les mettre en difficulté, voire en danger.
- Un incendie à fort potentiel calorifique dans un immeuble d'habitation à structure et planchers béton peut engendrer des désordres structurels important sur un bâtiment avec risque d'effondrement.
- L'absence de désenfumage d'un immeuble d'habitation est une situation aggravante pour les résidents.
- La prise en charge psychologique des sapeurs-pompiers confrontés à une situation complexe ou marquante en opération est une procédure intégrée et fonctionnelle au sein du Sdis de l'Eure.



Partage D'EXpérience

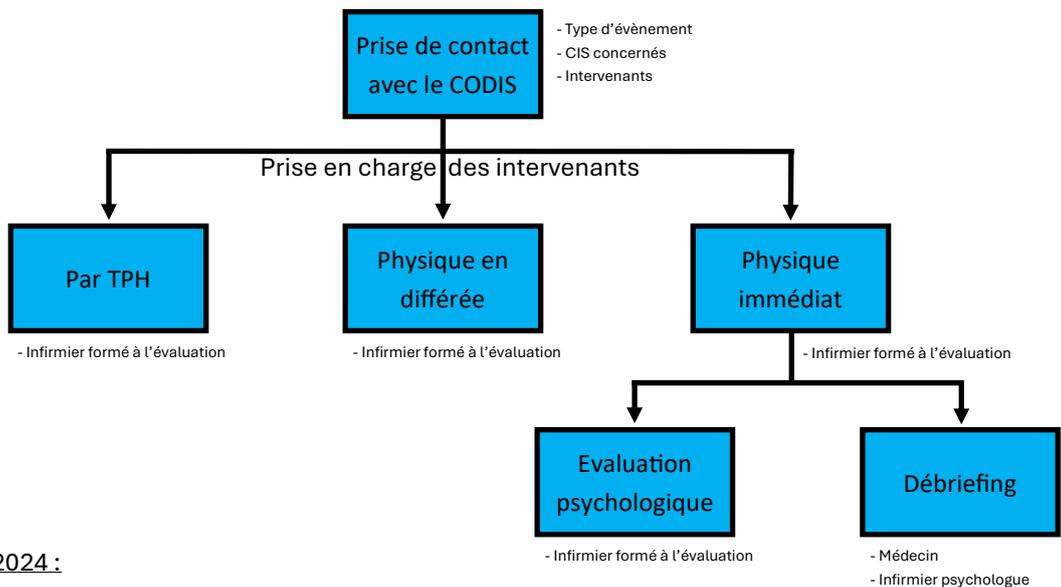
POUR ALLER PLUS LOIN

Prise en charge psychologique des intervenants sapeurs-pompiers du Sdis 27

La CAMPSY (cellule d'aide médico-psychologique) est mise en œuvre lorsqu'une intervention peut porter atteinte au bien être psychologique des intervenants.

La sous-direction santé compte 8 infirmiers formés à l'évaluation psychologique et 2 psychologues.

ARCHITECTURE DE LA PRISE EN CHARGE GRADUÉE



En 2024 :

- 21 prises de contact avec le CODIS.
- 6 engagements physique d'un soutien psychologique.
- 80 personnels évalués.
- Une dizaine de suivis psychologiques.

La prise en charge psychologique peut être initiée par un SP directement. Les personnels peuvent contacter la sous-direction santé afin d'être orientés vers la prise en charge adaptée.



GDO : sauvetages et mises en sécurité

Rédaction	Vérification	Approbation
Ltn RAYER Mickael	Lcl LORIOT Alain, Cne PICO Florian,	CG DUCOURET Emmanuel